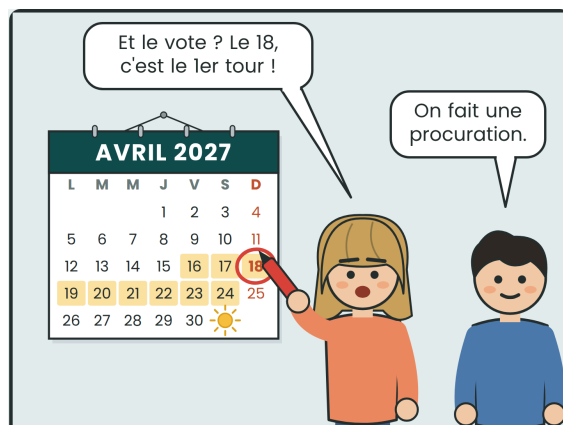


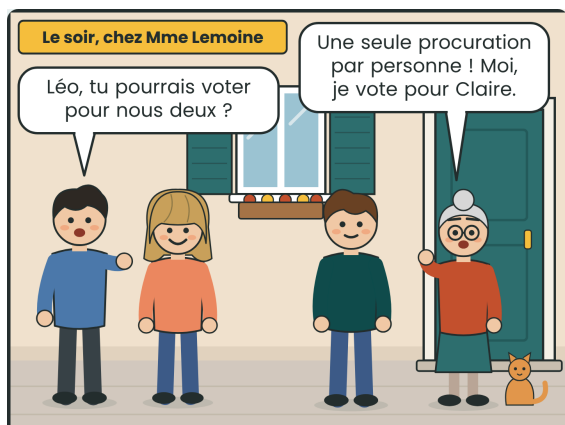
La BD : le 18 avril, on sera à la mer



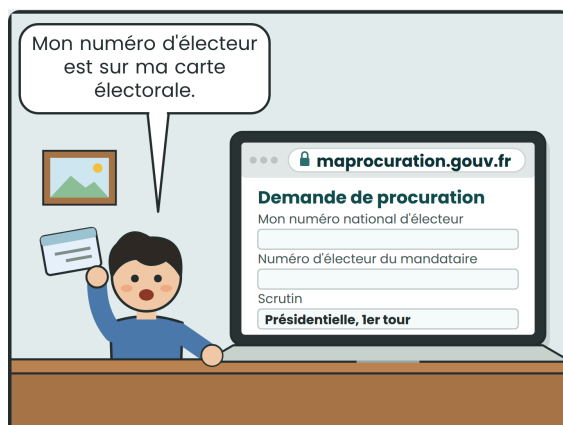
1 Les Garnier réservent une semaine à la mer, du 16 au 24 avril 2027. Mais **le dimanche 18 avril, c'est le 1er tour de l'élection présidentielle**, et le 2nd tour a lieu le dimanche 2 mai.



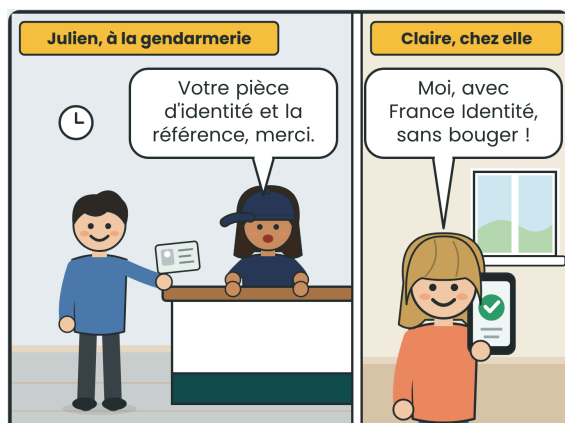
2 Absent le jour du vote, pour des vacances, le travail ou la santé ? **Un électeur de votre choix peut voter à votre place : c'est la procuration.** Aucun justificatif d'absence n'est demandé.



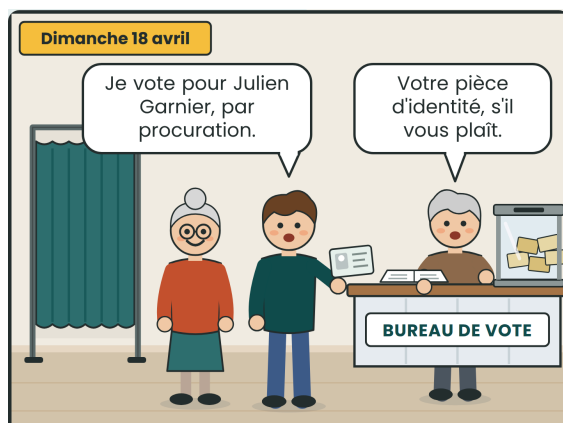
3 Le mandataire est un électeur de votre choix, même inscrit dans une autre commune. **Il ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France** : Julien et Claire en choisissent un chacun.



4 Sur **maprocuration.gouv.fr**, la demande se fait avec votre numéro national d'électeur (sur la carte électorale) et celui du mandataire. Au choix : un tour, les deux tours, ou un an au plus.



5 Puis **vérification d'identité au commissariat ou à la gendarmerie**, avec la référence reçue par courriel. Avec une identité numérique France Identité certifiée, tout se fait en ligne.



6 Le jour du vote, **le mandataire vote dans le bureau de la personne qui l'a choisi, avec sa propre pièce d'identité** et sans aucun autre document. Mme Lemoine, elle, votera pour Claire.



Toute la fiche : portail-habitat.fr/procuration-vote

Présidentielle : 18 avril et 2 mai 2027 · Demande en ligne : maprocuration.gouv.fr

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion.